

## Motion droits et libertés

### Israël

La guerre menée par le gouvernement israélien contre la population palestinienne, dont les effets s'apparentent à ceux d'un génocide, s'est tragiquement poursuivie par une extension du conflit contre le Liban et l'Iran. Ces guerres ne peuvent générer que le chaos et le renforcement de dynamiques de terreur que cet État prétend pourtant combattre, risquant d'entraîner le Proche Orient dans une guerre régionale.

Aucune exécution extrajudiciaire, a fortiori lorsqu'elle implique la mort de dizaines de civils, ne peut être assimilée à de la justice. L'élection de D. Trump risque pourtant de laisser au gouvernement Netanyahu les coudées franches pour pousser plus loin ses offensives guerrières contre ses voisins, entériner la colonisation de la Cisjordanie et imposer demain de nouveaux découpages territoriaux, renforçant les logiques d'apartheid à l'œuvre en Israël-Palestine. Les responsables de tous les crimes de guerre et attentats doivent être poursuivis devant des tribunaux, et notamment devant la Cour Pénale Internationale, sous peine de voir disparaître tout le droit international, né des crimes de la seconde guerre mondiale.

Pour le SNES FSU, le droit international ne peut être à géométrie variable : à l'image des réactions après l'invasion russe de l'Ukraine, une violation de la souveraineté libanaise et iranienne doit avoir des conséquences pour l'État israélien. L'impunité diplomatique, due au soutien indéfectible des USA et des autres grandes puissances, doit cesser.

Pour faire pression en vue de l'obtention d'un cessez-le-feu immédiat, le SNES-FSU demande au gouvernement français, qui affecte de dénoncer certaines exactions en cours, de ne pas céder aux engrenages guerriers et de prendre des mesures fermes : suspension de l'accord d'association UE-Israël, embargo sur les ventes d'armes, sanctions économiques et reconnaissance immédiate d'un Etat palestinien. La CAA apporte par ailleurs tout son soutien aux organisations progressistes qui, en Palestine, au Liban et en Israël militent pour une solution pacifique et s'opposent aux logiques guerrières.

Par ailleurs, le SNES-FSU défend la liberté d'expression quant à la politique du gouvernement d'extrême droite israélien. Le droit à la critique objective est un droit fondamental qui ne saurait être assimilé à de l'antisémitisme. Il dénonce cette instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme qui ne protège pas les populations juives mais les met, en réalité, en danger. L'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme est une confusion dangereuse et délétère qui assimile une critique politique légitime à une opposition raciste inacceptable, et qui ne vise qu'à faire taire toute contestation de la politique israélienne.

*Adoptée à l'unanimité (24)*